



Le syndicat SM-TE présente ses meilleurs vœux aux salariés

Compte-rendu des réunions des CSE de décembre 2020

Section RENAULT

N° 162 11 janvier 2021

L'année 2021 ne s'annonce pas moins compliquée que 2020. Outre le contexte sanitaire et les décisions gouvernementales, qui vont encore nous tenir à distance et masqués, les salariés de Renault vont être à rude épreuve : le *Plan de transformation* à marche forcée va nous concerner tous, avec son lot de réduction massive des effectifs et des moyens pour travailler. C'est cependant avec plaisir que nous souhaitons le meilleur pour chacun des salariés de Renault, avec ce vœu que nous formulons pour la communauté de travail en 2021 : Travaillons ensemble.

Réunion du CSE extraordinaire de Guyancourt du 15 décembre 2020

Information Consultation sur le projet d'évolution de l'Ingénierie produit

Déclaration SM-TE : Le SM-TE n'est pas, en principe, opposé aux évolutions de l'entreprise pour qu'elle s'adapte aux évolutions du marché, de la société civile, et du monde. Notamment, le pilotage des projets par marque et par famille de véhicules.

Vous annoncez la création d'une direction des *Avant-projets*, le SM-TE ne peut qu'être favorable.

Toute nouvelle organisation créée nécessairement des appréhensions et du stress.

Par votre présentation, vous dites aux élus que les évolutions se feront à iso-effectifs aujourd'hui. Oui, mais jusqu'à quand ? Est-ce crédible dans le contexte du Plan d'économies mis en œuvre par la DRH France qui a su trouver une Alliance syndicale pour rendre applicable un accord d'entreprise permettant une réduction des postes de travail et des effectifs. Votre présentation ne fait pas un lien suffisamment clair avec l'accord de transformation des compétences, ni du « 9 box ». Est-ce un oubli stratégique ?

Par manque de transparence et manque de visibilité sur le paysage global qui n'a pas été présenté, les élus du SM-TE se sont abstenus.

Résultat du vote des élus (35 électeurs) :

Abstention [9 élus] : SM-TE, SUD, CGT	POUR [26 élus] : CFE-CGC-CFDT-FO
--	---

Réunion du CSE ordinaire de Guyancourt du 17 décembre 2020

Concernant le télétravail à 100%, le syndicat SM-TE a déclaré :

Le *Flash Info Social* du 9 décembre 2020 de la Direction des Etablissement de l'Île de France a annoncé que le télétravail à 100% demeurera la règle durant les premières semaines de janvier 2021 en évoquant le cadre de l'état d'urgence et la cohérence avec les recommandations gouvernementales.

Le SM-TE considère que c'est une **interprétation excessive des recommandations** et observe qu'elle est différente de la plupart des autres grandes entreprises qui font venir leur personnel de 2 à 5 jours par semaine (DASSAULT, THALES, BNP, TOTAL, ...).

Madame Tavier, vous dites dans votre communiqué que vous êtes « *consciente que ce travail à distance contraint peut être perturbant pour certains* », reconnaissant ainsi que le télétravail à 100% est préjudiciable à la santé psychologique des personnes. Le SM-TE vous remercie d'avoir exprimé votre opinion sur ce point que nous partageons totalement.

C'est pourquoi le SM-TE demande le retour à un travail présentiel d'au moins deux jours par semaine à ceux qui en font la demande, et ceci dès le 4 janvier 2021.

Information consultation sur la mise en activité partielle de l'établissement de Guyancourt depuis le 20 novembre 2020

Déclaration SM-TE : Le 17 novembre 2020, le CSE avait été informé sans pour autant être consulté, sur votre demande à l'administration de l'activité partielle les vendredis du 20 novembre au 18 décembre.

Votre présentation d'aujourd'hui fait apparaître une nouvelle demande d'activité partielle pour chaque vendredi du 8 janvier au 12 février 2021 pour laquelle vous consultez cette fois les élus, alors que vous l'avez déjà notifiée aux salariés par *Flash Info Idf* le 15 décembre !

Le chômage partiel ne s'accompagne pas de réduction ou décalage de projet, ni d'adaptation des objectifs individuels.

Pour marquer son désaccord sur le fond et sur la méthode, les élus du SM-TE ont voté contre la mise en activité partielle des vendredis du 8 janvier au 12 février 2021.

Résultat du vote des élus (35 électeurs) :

POUR [1 élu] : FO	CONTRE [34 élus] : CFE-CGC, CFDT, SUD, SM-TE, CGT
--------------------------	--

Information consultation sur les CTI des 21, 22 et 23 décembre 2020

Déclaration SM-TE : Par *Flash Info Social* du 1^{er} décembre 2020, la Direction des Etablissement de l'Île de France a annoncé, en plus du recours à l'activité partielle chaque vendredi depuis le 20 novembre et jusqu'au 18 décembre, la fermeture des établissements du 21 au 23 décembre par la pose obligatoire de jours de congés, et par défaut de CTI.

Et aujourd'hui, lors de la réunion du CSE de ce 17 décembre, vous consultez les élus sur cette décision que vous avez déjà prises et pour lesquels vous avez déjà informé les salariés.

De plus, et selon le cadre juridique que vous nous présentez, l'employeur peut modifier unilatéralement les dates de prise de jours de repos. Dès lors, pourquoi consulter les élus, si ce n'est pour les associer à votre décision ?

Pour marquer son désaccord sur la méthode et sur le fond, les élus du SM-TE ont voté contre le positionnement de CTI pour les 21, 22 et 23 décembre 2020.

Résultat du vote des élus (35 électeurs) :

POUR [11 élus] : CFDT, FO	CONTRE [9 élus] : SUD, SM-TE, CGT	non-participation au vote [15 élus] : CFE-CGC
----------------------------------	--	--

Approbation du budget du CSE pour 2021

Déclaration SM-TE : Nous regrettons vivement qu'un sujet aussi important que l'évolution détaillée de la grille de subvention ne nous ait pas été présenté, et il ne s'agit là que d'une illustration représentative d'un budget présenté dans des grandes masses, où toute orientation ou information un peu précise est éludée.

Nous demandons au CSE que les analyses précises faites pour les prises de position/décision soient partagées et qu'une plus grande transparence soit donnée non seulement aux élus mais aussi aux salariés.

C'est pourquoi, les élus SM-TE ne peuvent pas approuver le budget 2021 du CSE, et ils ont fait le choix de ne pas prendre part au vote.

Résultat du vote des élus (35 électeurs) :

POUR [26 élus] : CFE-CGC-CFDT-FO	Abstention [4 élus] SUD	non-participation au vote [5 élus] : SM-TE, CGT
---	--------------------------------	--

Après le vote du budget, le secrétaire du CSE a proposé une modification de l'ordre du jour du CSE pour pouvoir demander un vote des élus pour un budget complémentaire de l'ordre de 500 Keuros, pour un deuxième spectacle de Noël en 2021 pour compenser celui qui a été annulé en 2020. Les élus du SM-TE n'ont pas donné caution aux gestionnaires pour ce projet en dépassement du budget présenté (et déjà déficitaire).

Résultat des votes sur la modification de l'ordre du jour : POUR [26] CFE-CGC-CFDT-FO, CONTRE [7] SM-TE, SUD, Abstention [2] CGT. Résultat des votes sur l'approbation de la délibération : POUR [26] CFE-CGC-CFDT-FO, CONTRE [4] SUD, Abstention [2] CGT, non-participation au vote [3] SM-TE.

En 2021 comme en 2020, les élus du SM-TE vous rendront compte de leur mandat en CSE

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / sm-te@travaillonsensemble.org / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base 33 à 55 €/an